



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: GEL D'ÉTANCHÉITÉ

UFI: 6F00-W0FC-D008-4SP8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Produit d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Prefa Aluminiumprodukte GmbH

Werkstraße 1

3182 Markt/Lilienfeld

Austria

T: +43 2762 502 0

Email: office.at@prefa.com

Service chargé des renseignements:

Externe à l'entreprise :

Dick Sundström

Courrier électronique : d.s@sunco.se

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+43 2762 502 0

Disponible pendant les heures de bureau :

Lundi - jeudi : 07:00 - 12:00, 13:00 - 17:00 h

Vendredi : 07:00 - 13:00 h

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 595

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Indications complémentaires: La formulation des catégories de danger se trouve dans la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

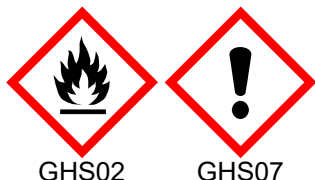
(suite page 2)



Nom du produit: **GEL D'ÉTANCHÉITÉ**

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Le produit ne contient pas de substances PBT $\geq 0,1$ %.

vPvB: Le produit ne contient pas de substances vPvB $\geq 0,1$ %.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1$ % (w/w).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)



Nom du produit: **GEL D'ÉTANCHÉITÉ**

(suite de la page 2)

Composants dangereux:

[% (w/w)]

| | | |
|------------------------------|--|----------|
| CAS: 64742-48-9 | Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, | 25 – 50% |
| Numéro CE: 919-857-5 | <2% d'aromatiques | |
| Numéro index: 649-327-00-6 | Flam. Liq. 3, H226 | |
| REACH: 01-2119463258-33-XXXX | Asp. Tox. 1, H304 | |
| | STOT SE 3, H336 | |
| | EUH066 | |

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En fonction de l'état du patient, les symptômes et l'état général doivent être évalués par un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

CO_x

(suite page 4)



Nom du produit: GEL D'ÉTANCHÉITÉ

(suite de la page 3)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Accès restreint à la zone affectée jusqu'à la fin des travaux de nettoyage.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber avec un matériau inerte et liant liquide (sable, diatomite, liants acides, liants acides, liants universels).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation d'aérosols.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Respecter les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 5)



Nom du produit: GEL D'ÉTANCHÉITÉ

(suite de la page 4)

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée: température ambiante

Classe de stockage: 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcane, cyclique, <2% d'aromatiques

| | | |
|-------------|---|--|
| Oral | Exposition prolongée - effets systémiques | 46 mg/kg bw/d (consommateur) |
| Dermique | Exposition prolongée - effets systémiques | 46 mg/kg bw/d (consommateur) 77 mg/kg bw/d (travailleurs) |
| Inhalatoire | Exposition prolongée - effets systémiques | 185 mg/m ³ (consommateur) 871 mg/m ³ (travailleurs) |

PNEC Aucune donnée disponible.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 6)

Nom du produit: GEL D'ÉTANCHÉITÉ

(suite de la page 5)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Choisir les moyens de protection corporelle en fonction des concentrations et de la quantité de substance dangereuse et du poste de travail. La résistance aux produits chimiques des moyens de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs correspondants.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

Protection des mains:



Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Matériau des gants

Recommandation matérielle:

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Recommandé pour la protection : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374

Épaisseur du matériau : $\geq 0,2 - 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 7)



Nom du produit: **GEL D'ÉTANCHÉITÉ**

(suite de la page 6)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

| | |
|--|--|
| État physique | Liquide |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | kérosène |
| Seuil olfactif: | Aucune information disponible. |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune information disponible. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 160 °C |
| Inflammabilité | Inflammable. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| Inférieure: | ≥ 0,6 Vol % (CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques) |
| Supérieure: | ≤ 7 Vol % (CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques) |
| Point d'éclair | 41 °C |
| Température d'auto-inflammation | ≥ 240 °C (CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques) |
| Température de décomposition: | Aucune information disponible. |
| pH | Non déterminé. |
| Viscosité: | |
| Viscosité cinématique | > 40 mm ² /s |
| Dynamique: | Aucune information disponible. |
| Solubilité | |
| l'eau: | Pas ou peu miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| Pression de vapeur à 20 °C: | ≤ 1 hPa (CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques) |
| Densité et/ou densité relative | |
| Densité: | Aucune information disponible. |
| Densité de vapeur: | Aucune information disponible. |

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Pâteuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 8)



Nom du produit: **GEL D'ÉTANCHÉITÉ**

(suite de la page 7)

| | |
|---|--|
| Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| Changement d'état | |
| Point/l'intervalle de ramollissement | |
| Propriétés comburantes | Aucune information disponible. |
| Taux d'évaporation: | Aucune information disponible. |

Informations concernant les classes de danger physique

| | |
|---|----------------------------------|
| Substances et mélanges explosibles | néant |
| Gaz inflammables | néant |
| Aérosols | néant |
| Gaz comburants | néant |
| Gaz sous pression | néant |
| Liquides inflammables | Liquide et vapeurs inflammables. |
| Matières solides inflammables | néant |
| Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| Liquides pyrophoriques | néant |
| Matières solides pyrophoriques | néant |
| Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| Liquides comburants | néant |
| Matières solides comburantes | néant |
| Peroxydes organiques | néant |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:**
Acides, alcalins
agent oxydant
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Nom du produit: GEL D'ÉTANCHÉITÉ

(suite de la page 8)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

| | | |
|----------|------|-----------------------|
| Oral | LD50 | > 5.000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | > 5.000 mg/kg (lapin) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

| | |
|-------------|---|
| LL0 (96 h) | 100 mg/l (poisson) (Onchorhynchus mykiss) |
| LL50 (48 h) | > 1.000 mg/l (daphnia) (Daphnia magna) |
| LL50 (96 h) | > 1.000 mg/l (poisson) (Onchorhynchus mykiss) |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | | |
|------------|--|-------------|
| 64742-48-9 | Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques | 80 % (28 d) |
|------------|--|-------------|

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Le produit ne contient pas de substances PBT $\geq 0,1$ %.

vPvB: Le produit ne contient pas de substances vPvB $\geq 0,1$ %.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)



Nom du produit: **GEL D'ÉTANCHÉITÉ**

(suite de la page 9)

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Mettre les résidus de produit au rebut par des entreprises autorisées selon les réglementations applicables localement.

Catalogue européen des déchets

Remarque : Le critère de classement des déchets du CED est lié à l'origine. Cela peut engendrer un autre classement. La décision à ce sujet est prise par le dernier utilisateur.

| | |
|-----------|---|
| 08 04 09* | déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |
| HP3 | Inflammable |
| HP5 | Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration |

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification Le mélange est exempté conformément au point 2.2.3.1.5.1 de l'ADR.

ADR/RID/ADN néant

IMDG, IATA UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN néant

IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN

Classe néant

(suite page 11)



Nom du produit: **GEL D'ÉTANCHÉITÉ**

(suite de la page 10)

IMDG, IATA



| | |
|--|--------------------------|
| Class | 3 Liquides inflammables. |
| Label | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | |
| ADR/RID/ADN | néant |
| IMDG, IATA | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| No EMS: | F-E,S-E |
| Stowage Category | A |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |

Indications complémentaires de transport:

IMDG

| | |
|-----------------------------------|--|
| Limited quantities (LQ) | 5L |
| Excepted quantities (EQ) | Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml |
| "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)



Nom du produit: **GEL D'ÉTANCHÉITÉ**

(suite de la page 11)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Remarques pour formation

Avant la première manipulation, le stockage ou l'utilisation, les employés doivent être informés des propriétés de la substance et des mesures prises pour assurer la sécurité et la protection de l'environnement.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

D'après les données d'essais

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

UmEnA GmbH

<http://umena.at>

Email: office@umena.at

Date de la version précédente: 26.06.2023

(suite page 13)



Nom du produit: GEL D'ÉTANCHÉITÉ

(suite de la page 12)

Numéro de la version précédente: 1.1

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**